

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 janvier 2018 à 20 H 30

Président : M. CASTELLANI Jean-Marie, Maire.

Présents : Mrs CASTELLANI Jean-Marie, PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BROTEL Rolland, HOWSE Willy, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, Mmes, VIRY Madeleine, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, BOURDICHON Nelly,

Absentes excusées : Mmes CHAMBAUD Michèle, RONJON Pin, PAGE Natacha

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne,

&.....

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie CASTELLANI, Maire, et débute par l'approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Rythmes scolaires

Le Conseil Municipal accepte.

DELIBERATIONS

REAMENAGEMENT DE L'ETAGE DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE EN LOGEMENTS : OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le maire rappelle que l'opération de réaménagement de l'étage de l'ancienne école primaire en logements est en cours de réalisation. Il s'avère que les crédits ouverts en report sont insuffisants pour solder la totalité des factures.

Il propose à l'assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de **15 000 €** au compte 2313 opération 360 pour permettre le paiement des différentes factures pour cette opération. Ces crédits supplémentaires seront repris au budget communal 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir un crédit d'un montant de **15 000 €** pour le paiement des différentes factures de cette opération au compte 2313 opération 360.
- **AUTORISE** le Maire à liquider et mandater les dépenses pour cette opération.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'E.P.F. DE L'AIN POUR LES TERRAINS DE L'INDIVISION FAVRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention de mise à disposition, l'E.P.F. de l'Ain a mis à disposition à la commune de Rignieux-le-Franc une maison avec dépendances non attenantes et terrain nu attenant sise à « Morillon » et « chemin de la Vigne » situés sur les parcelles cadastrées suivantes :

- ZE 277, « Chemin de la Vigne » d'une superficie 160 m²,
- ZE 278, « Morillon » d'une superficie de 500 m²,
- ZE 389, « Morillon » d'une superficie de 60 m²,

Soit une contenance totale de 720 m²

Cette acquisition a été sollicitée en vue de la réalisation d'un ensemble de logements en mixité sociale. Dans le cadre de cette convention, la commune de Rignieux-le-Franc était tenue d'assurer ces biens.

Il expose au Conseil Municipal que l'EPF de l'Ain propose un avenant à cette convention de mise à disposition précisant que les biens désignés dans cette convention seront désormais assurés par l'E.P.F. de l'AIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cet avenant à la convention de mise à disposition avec l'E.P.F. de l'Ain,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'E.P.F. de l'Ain ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'E.P.F. DE L'AIN POUR LES TERRAINS DE LA SUCCESSION DE M. ALBERT GEOFFRAY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention de mise à disposition, l'E.P.F. de l'Ain a mis à disposition à la commune de Rignieux-le-Franc une ancienne ferme, de dépendances non attenantes et son terrain nu adossé à « Morillon » et « chemin de la Vigne » situés sur les parcelles cadastrées suivantes :

- ZE 567, « chemin de la Vigne » d'une superficie de 4 068 m²,
 - ZE 568, « chemin de la Vigne » d'une superficie de 757 m²,
- Soit une contenance totale de 4 825 m²

Cette acquisition a été sollicitée en vue de la réalisation d'un ensemble de logements en mixité sociale. Dans le cadre de cette convention, la commune de Rignieux-le-Franc était tenue d'assurer ces biens.

Il expose au Conseil Municipal que l'EPF de l'Ain propose un avenant à cette convention de mise à disposition précisant que les biens désignés dans cette convention seront désormais assurés par l'E.P.F. de l'AIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cet avenant à la convention de mise à disposition avec l'E.P.F. de l'Ain,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition avec l'E.P.F. de l'Ain ainsi que tous les documents et actes nécessaires à l'application de ladite délibération.

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale sur proposition conjointe d'une commune et du Conseil d'école d'autoriser des adaptations à la semaine scolaire.

Suite à l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves sur la semaine scolaire, il en ressort une volonté commune (Mairie et Conseil d'école extraordinaire du 22 janvier 2018) de revenir à la semaine de 4 jours (Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi) avec les horaires journaliers suivants : 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de solliciter une dérogation auprès du D.A.S.E.N pour un retour à la semaine de 4 jours et par conséquent, la suppression du Temps d'Accueil Périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au retour à la semaine scolaire de 4 jours et à la suppression du Temps d'Accueil Périscolaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à demander au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une dérogation pour un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

QUESTIONS DIVERSES

- **Dossier d'urbanisme** : M. CASTELLANI informe le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme déposés en mairie entre le 28 novembre 2017 au 23 janvier 2018 :
 - ✓ **Déclaration préalable**
 - **M. FELIN Philippe** – 280 rue des Brosses– Réfection toiture et par-clos,
 - **CONFORT SOLUTION ENERGIE** (client M. FETON) – 125 allée du Giroux
Panneaux photovoltaïques,
 - **ECO HABITAT ENR** (Client M. JACQUEMET) – 40 chemin du Gaillot –
Panneaux photovoltaïques
 - ✓ **Certificat d'urbanisme opérationnel**
 - **TDF SAS** – 450 chemin du Mollard – antenne et support
 - ✓ **Certificat d'urbanisme informatif**
 - **SCP BOUTIN & NAUDIN** – Chanoz – Vente
 - **SCP BOUTIN & NAUDIN** – 140 chemin du Gaillot – Vente
- **Réaménagement d'appartements au-dessus de l'ancien bâtiment scolaire** : Les travaux d'aménagement sont pratiquement achevés, ils ne restent que quelques finitions à réaliser.
- **Aménagement secteur Morillon** : Le maire rappelle que par le biais de l'Etablissement Public Foncier, la commune a acquis les propriétés FAVRE et GEOFFRAY situées au Morillon. Suite à la consultation lancée auprès d'aménageurs publics et privés afin de réaliser une opération immobilière sur ce secteur, 2 aménageurs privés ont répondu : **COFA** et **ARVE lotissements**. Il présente les deux projets. Le conseil municipal retient la proposition de la **Ste ARVE lotissements**. Cet aménagement comprend 3 logements sociaux, 9 maisons individuelles et la réhabilitation des maisons FAVRE et GEOFFRAY.
- **Four du Morillon** : Suite au futur aménagement du secteur du morillon, le four existant attenant à la maison de M. GEOFFRAY Albert va être démoli et reconstruit sur un autre emplacement dans la commune.
- **Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain** : Le maire informe l'assemblée que les fonds de concours accordés par la C.C.P.A. aux communes vont être reconduits. Il représente une enveloppe de 135 000 € pour notre commune. La dotation de solidarité communautaire devrait être identique à 2017.
- **Syndicat des eaux** : M. Fabien THOMAZET informe le Conseil municipal que les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable se poursuivent vers les hameaux du « Mollard » et de « Gravelens ». Une étude est en cours de réalisation pour l'interconnexion des réseaux de Meximieux et du Syndicat des eaux.
- **Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance** : M. CASTELLANI fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à la mairie de Meximieux pour la création du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance en présence de la Mme la sous-préfète et de la gendarmerie. Ce dispositif qui permettra de mener une politique locale de la prévention de la délinquance sera présenté au Conseil Municipal le 27 février prochain.
- **Concours de labour au Kenya** : le maire informe que **M. Yves THIEVON** a obtenu la médaille de Bronze au championnat du monde au Kenya et ce dernier adresse ses remerciements pour la participation de la commune.
- **Employés communaux** : En vue de palier au départ de M. HAMIEZ, un recrutement d'un nouvel agent à compter du 1^{er} avril 2018 va être lancé ;